

## **UN NOUVEL ACCORD EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A LA POSTE SA, POUR DEUX ANS**

Le 17 décembre 2025, La Poste et les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et CFE-CGC ont conclu un accord ambitieux visant à renforcer l'inclusion et l'emploi des personnes en situation de handicap pour la période 2026-2027. Cet accord est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **La Poste prend les engagements suivants :**

- demeurer la référence de l'inclusion des personnes en situation de handicap et contribuer à une performance durable de l'entreprise, en promouvant les conditions favorables à la présence des postiers,
- accompagner les personnes en situation de handicap avec une maladie chronique, en particulier le handicap psychique,
- développer des actions pour maintenir en emploi, dans ou à l'extérieur de l'entreprise, les personnes en situation de handicap.

### **Cet accord prévoit des actions concrètes pour favoriser l'inclusion, sécuriser le parcours professionnel et lutter contre la désinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap avec notamment :**

- Une communauté de 900 postiers volontaires en situation de handicap testant les nouvelles solutions ou produits postaux avant leur déploiement. Celle-ci sera renforcée pour construire des offres et des processus plus inclusifs.
- Une convention de service signée avec l'AGEFIPH pour accélérer la prise en charge des aménagements de poste.
- Un partenariat avec CHEOPS maintenu pour bénéficier des expertises des « Cap Emploi ».
- 135 personnes assurant le rôle de référent handicap dont 5 en accessibilité numérique pour garantir la mise en place rapide des aménagements de poste.
- 3 jours d'autorisations d'absence rémunérées par an accordés pour des démarches liées à leur handicap et un jour supplémentaire si le postier a une maladie chronique.



## **Avec un taux d'emploi de 9,76 % en 2024, La Poste confirme son engagement pour l'inclusion et la qualité de vie et les conditions de travail des personnes en situation de handicap.**

### **A propos du Groupe La Poste :**

La Poste est une société anonyme à capitaux publics, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'Etat. Le groupe La Poste est organisé en quatre branches : Services-Courrier-Colis, Grand Public et Numérique, Geopost et La Banque Postale qui constitue avec sa filiale CNP Assurances le 12<sup>e</sup> bancassureur de la zone euro. Le groupe La Poste exerce 4 missions de service public qui forgent son identité : le service universel postal, l'aménagement et le développement du territoire, l'accessibilité bancaire, le transport et la distribution de la presse. Attaché à sa présence territoriale, le groupe La Poste s'appuie sur son réseau de services de proximité, humain et numérique, le plus important de France. Ce réseau se compose de 40 500 points de service dont plus de 17 000 points de contact (bureaux de poste, agences postales communales, relais poste commerçants) et plus de 23 500 points d'accès à un service postal (relais et consignes Pickup, Espaces Pros). La Poste distribue 2,6 milliards de colis par an dans le monde et 5,6 milliards de lettres, 6 jours par semaine. En 2024, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 34,6 milliards d'euros, dont 44,6 % à l'international, et emploie 227 000 collaborateurs, dans plus de 60 pays sur 5 continents, dont près de 166 000 en France. Dans le cadre de son plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous », l'entreprise publique se fixe le cap d'une croissance rentable et responsable en France et à l'international s'appuyant sur un modèle multi-activités robuste. Entreprise à mission depuis 2021, leader de la transition écologique et de la finance durable, le groupe vise le « zéro émission nette » dès 2040.

**Contact presse :** [service.presse@laposte.fr](mailto:service.presse@laposte.fr) – 01 55 44 22 37